

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU DON EN CONFIANCE

Incendie de Notre-Dame de Paris : donner en confiance pour la reconstruction

L'incendie de la cathédrale Notre-Dame de Paris a suscité à Paris, en France et dans le monde tristesse et émotion. En plus des annonces de subventions des pouvoirs publics, les initiatives privées et associatives se multiplient pour que chacun puisse apporter son concours dans les projets de reconstruction. Loin de démobiliser les générosités spontanées qui naissent, il est important d'être vigilant quant aux organismes collecteurs. Plus que jamais dans ces temps où notre empathie éveille notre générosité, nous nous devons d'être prudents sur la destination de nos dons.

Le Don en Confiance rappelle quelques principes pour donner et s'assurer de la bonne utilisation des dons.

Conseil n°1 - Se poser les trois bonnes questions pour choisir quel organisme sera destinataire de mon don pour la cathédrale Notre-Dame de Paris.

- Est-ce que le champ d'action de l'organisation est cohérent avec le projet que je souhaite soutenir, par exemple la sauvegarde et la conservation du patrimoine ?
- Est-elle contrôlée par un organisme indépendant (Cour des Comptes, IGAS, Don en Confiance...) ?
- Son rapport annuel est-il facilement accessible pour évaluer l'efficacité de ses actions, la destination des dons et son mode de gouvernance ?

Conseil n°2 - En cas de doute, ne pas hésiter à contacter l'organisme, par téléphone, par mail ou sur les réseaux sociaux.

Conseil n°3 - En cas de dons sur Internet, notamment *via* des plateformes de *crowdfunding*, vérifier que les pages renvoient à des organismes reconnus et que les données bancaires sont demandées sur des pages sécurisées.

Les catastrophes et les crises humanitaires font souvent l'objet de faux appels à dons, notamment auprès des personnes faibles ou isolées. Il faut être prudent pour que les actes généreux puissent être faits sans méfiance et sans arrière-pensée.

LE RÔLE DU DON EN CONFIANCE

Le Don en Confiance, organisme à but non lucratif ouvert à toutes les causes d'intérêt général, a été créé en 1989 par de grandes associations et fondations sociales et humanitaires avec la volonté de préserver et développer une relation de confiance avec leurs donateurs. Ayant fondé il y a près de trente ans une Charte de déontologie, il exerce la mission de contrôle de l'appel public à la générosité basé sur des principes de transparence, de recherche d'efficacité, de probité et désintéressement, et de respect des donateurs, personnes physiques ou morales. Le respect des règles de déontologie contenues dans la Charte du Don en Confiance détermine l'octroi du label "Don en Confiance" aux organisations qui en font la demande et fonde le contrôle continu et indépendant des engagements auxquels elles souscrivent. À ce jour, le Don en Confiance rassemble près de 100 organisations labellisées suivies par une centaine de contrôleurs bénévoles experts.



SERVICE DE PRESSE

CONTACT : Jean-Baptiste GALLAND, Agence Garp Communications

06 89 26 65 81

jbgalland@garpcommunications.com / www.donenconfiance.org

Twitter : @donenconfiance

Avec le
soutien de



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE